



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

La sécurité numérique





Introduction

La transformation numérique de la société est un phénomène en constante évolution, accéléré par l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC) au cours de la dernière décennie. Les TIC désignent l'internet, les sites de rencontre, les sites d'escorte, les applications pour smartphones, les plateformes de médias sociaux et bien d'autres plateformes encore. Les TIC transforment profondément la façon dont les travailleurSEs¹ du sexe communiquent, s'organisent, socialisent et travaillent.

Les travailleurSEs du sexe utilisent de plus en plus les TIC et sont de plus en plus nombreux et nombreuses à quitter le travail de rue pour travailler depuis chez elles/eux. Ce phénomène s'explique par la plus grande disponibilité de l'internet et des plateformes en ligne ainsi que d'outils tels que les smartphones et les tablettes. L'utilisation de ces technologies peut présenter de nombreux avantages pour les travailleurSEs du sexe. En outre, les TIC peuvent être un outil précieux pour les ONG nationales et internationales, ainsi que pour les prestataires de services gouvernementaux, pour prendre contact avec les travailleurSEs du sexe et leur communiquer des informations, améliorant ainsi leur accès aux services de santé, à la sécurité et à la justice. La numérisation croissante de la vie quotidienne fait toutefois peser sur les travailleurSEs du sexe de nouvelles menaces et crée de nouvelles difficultés auxquelles il faut remédier.

Les principaux problèmes

Les lois préjudiciables réglementant les espaces numériques et leur impact sur les travailleurSEs du sexe

Les espaces numériques rétrécissent et les travailleurSEs du sexe sont confrontés à des discriminations supplémentaires résultant de lois préjudiciables qui les rendent plus vulnérables à la pauvreté et accentuent les risques pour leur bien-être, tant en ligne que hors ligne.

Il existe un lien évident entre les lois promulguées aux États-Unis, telles que FOSTA/SESTA, et leur impact sur le bien-être des travailleurSEs du sexe dans d'autres pays car les conditions de service de nombreuses plateformes numériques opérant à l'échelle mondiale sont soumises aux lois américaines.

Les travailleurSEs du sexe des pays dotés de lois et de réglementations sur la protection des données ont exprimé une méfiance totale à l'égard de ces mesures en raison de fuites de données fréquentes et de l'inefficacité des gouvernements. L'absence de réglementation prive les citoyens de la possibilité de contester l'utilisation de leurs données, tout en permettant aux policiers d'accéder à toutes ces données.

La numérisation croissante de la vie quotidienne fait toutefois peser sur les travailleurSEs du sexe de nouvelles menaces et crée de nouvelles difficultés auxquelles il faut remédier.



1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif «travailleur» ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes «invisibles» sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



La protection des données

Les données peuvent être recueillies par le biais de nombreux canaux tels que les pages Web, les applications et les données biométriques à l'insu ou sans le consentement actif des travailleurSEs du sexe.

La transmission de données sensibles peut également être une condition préalable à l'accès aux services en face à face et aux plateformes en ligne. Il peut être demandé aux travailleurSEs du sexe de communiquer leur nom et d'autres informations personnelles à des prestataires de services afin d'avoir accès à des services essentiels. Ces données sont souvent stockées dans une base de données centralisée dont l'efficacité des mesures de sécurité varie. L'évolution rapide des TIC et le risque d'erreur humaine lors du stockage des données peuvent rendre la collecte de données extrêmement dangereuse.

Les données sensibles peuvent être obtenues par divers individus ou des policiers cherchant à exploiter et à abuser des travailleurSEs du sexe par le biais de chantage et de menaces. Les travailleurSEs du sexe signalent régulièrement que la police collecte des informations sur les sites Web, les plateformes de médias sociaux et les applications de rencontre pour extorquer de l'argent aux travailleurSEs du sexe ou exiger des rapports sexuels gratuits.

Les services sont également de plus en plus incités à prendre contact avec les utilisateurTRICES en ligne par l'intermédiaire des applications de messagerie et de rencontre, et à utiliser les outils d'analyse intégrés à ces technologies pour surveiller l'activité des utilisateurTRICES. Les développeurs de technologies du secteur privé ont cependant des motivations et des priorités très différentes et les prestataires de services doivent être attentifs à la façon dont ces plateformes et applications en ligne peuvent utiliser ou partager les données collectées avec des tierces parties telles que les annonceurs, les actionnaires, voire les gouvernements.

La menace des algorithmes

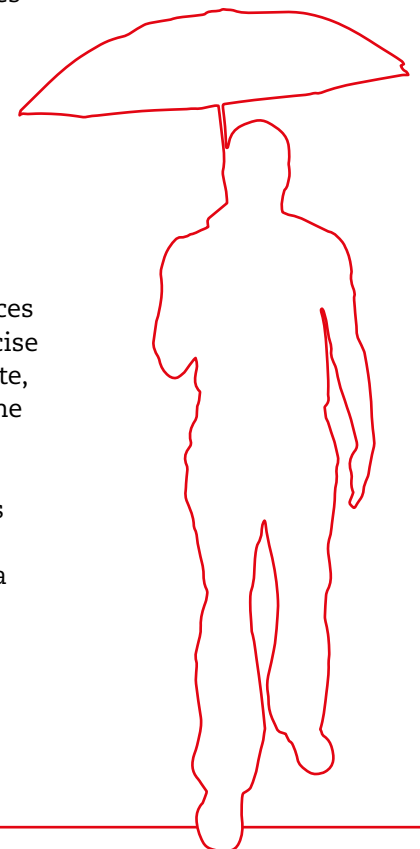
Les technologies de l'intelligence artificielle reflètent souvent des préjugés liés à la race, au sexe et à la classe sociale et peuvent renforcer les inégalités structurelles. Les travailleurSEs du sexe sont donc plus susceptibles de faire l'objet d'une cartographie de leurs « activités criminelles potentielles » et d'une surveillance policière prévisionnelle basée sur leurs déplacements.

En outre, les préjugés raciaux et sexistes reproduits par certains algorithmes, auxquels ont recours de nombreuses plateformes, ont pour effet de restreindre ou d'interdire l'accès principalement aux femmes, aux personnes transgenres et aux travailleurSEs du sexe racisés. Citons, par exemple, l'interdiction pour les femmes cis et trans de montrer leurs mamelons ou encore les algorithmes qui calculent le degré de nudité de la peau pour déterminer si un contenu spécifique est explicite ou non, les peaux plus foncées étant considérées comme « explicites ».

L'essor des technologies de surveillance biométrique est très préoccupant, notamment pour les travailleurSEs du sexe, en raison des atteintes portées à leur vie privée et à leur sécurité.

La modération des contenus au moyen de l'IA sur les plateformes de médias sociaux présente un danger croissant pour l'auto-organisation et la liberté d'expression des travailleurSEs du sexe sur les espaces en ligne. L'IA n'étant pas assez précise pour juger correctement du contexte, l'utilisation de certains mots comme « sexe » est souvent signalée par les algorithmes, ce qui entraîne la suspension des comptes de médias sociaux des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ou la suppression de leurs contenus.

L'essor des technologies de surveillance biométrique est très préoccupant, notamment pour les travailleurSEs du sexe, en raison des atteintes portées à leur vie privée et à leur sécurité.





Les bonnes pratiques

De nombreuses organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe s'efforcent d'identifier les effets néfastes des technologies numériques et de développer des contre-stratégies efficaces contre ces menaces. Ces stratégies doivent être régulièrement adaptées aux évolutions rapides de ces technologies et répondre aux besoins uniques des diverses communautés de travailleurSEs du sexe.

La participation significative des travailleurSEs du sexe au développement des services numériques est une condition préalable à la création de bonnes mesures de sécurité répondant aux besoins uniques des populations criminalisées.

Les travailleurSEs du sexe sont les expertEs de leur propre vie ; elles/ils devraient occuper des rôles de leader au sein des processus d'innovation. Les travailleurSEs du sexe ont déjà lancé certains projets, tels que des « listes de mauvais clients », pour remédier aux problèmes rencontrés par la communauté des travailleurSEs du sexe. D'autres initiatives, comme Switter ou Tryst, ont également été mises en œuvre par des travailleurSEs du sexe. Ces initiatives visent à lutter contre la censure, les violences en ligne et la discrimination dont sont victimes les travailleurSEs du sexe sur les plateformes traditionnelles. Les initiatives dirigées par des travailleurSEs du sexe permettent de faire valoir les pratiques inclusives dans le domaine des technologies tout en offrant à la communauté des espaces sécurisés dont elle a grand besoin.

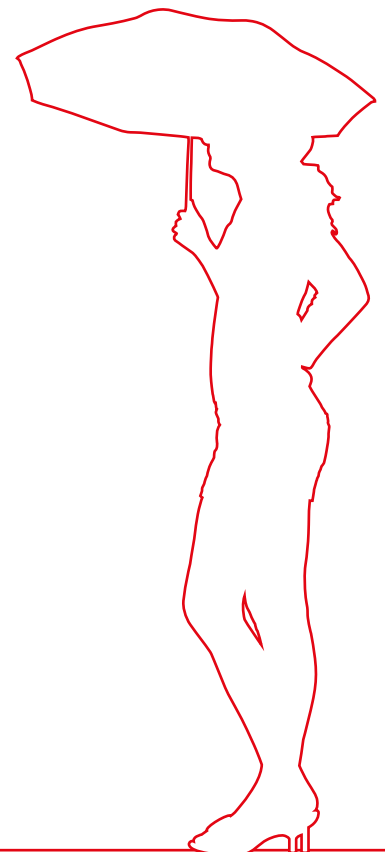
Lorsqu'elles/ils conçoivent des services pour leurs communautés, les travailleurSEs du sexe accordent une grande attention aux mesures de protection des données et de la vie privée, en prévoyant notamment une collecte minimale de données, en permettant une participation anonyme et en mettant en place des mécanismes de sauvegarde de toutes les données collectées.

Les recommandations

Pour les décideurs politiques et les gouvernements

- Les gouvernements doivent s'engager à adopter une approche solide fondée sur les droits humains plutôt que des « solutions » purement technologiques à des problèmes sociétaux complexes. Tout recours à l'IA doit s'accompagner de mesures législatives visant à prévenir les violations des droits humains qui font peser des risques inacceptables sur la vie privée et la sécurité des travailleurSEs du sexe.
- Élaborer des lois plus strictes en matière de protection des données qui répondent spécifiquement aux préoccupations des populations criminalisées.
- Les lois et pratiques réglementaires préjudiciables telles que FOSTA/SESTA doivent être abrogées.
- Les gouvernements, les décideurs politiques et les législateurs doivent activement œuvrer pour la pleine décriminalisation du travail du sexe, y compris la décriminalisation des travailleurSEs du sexe, des clients et des tierces parties.

Les initiatives dirigées par des travailleurSEs du sexe permettent de faire valoir les pratiques inclusives dans le domaine des technologies tout en offrant à la communauté des espaces sécurisés dont elle a grand besoin.





Pour les donateurs

- Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe devraient être soutenues dans la mise en œuvre d'initiatives numériques par le financement de formations, du développement et d'une assistance technique.
- Prenez conscience de la situation délicate dans laquelle évoluent les travailleurSEs du sexe et faites preuve de souplesse quant aux exigences en matière de documentation lorsque vous financez des organisations et des programmes dirigés par des travailleurSEs du sexe.

Pour les prestataires de services

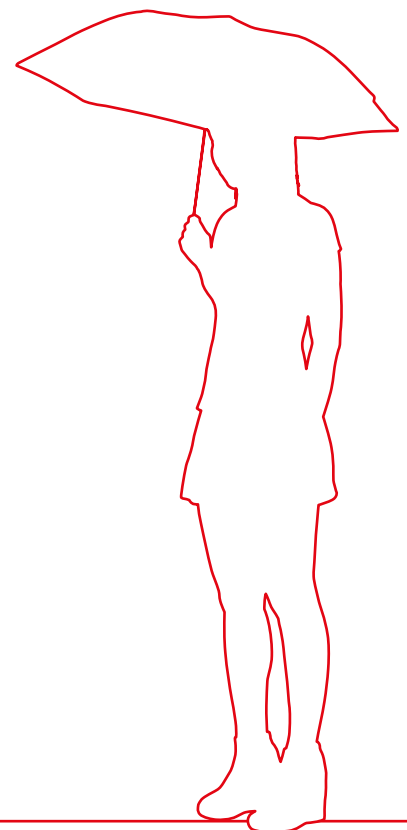
- Les services en ligne ne doivent pas remplacer les services en face à face mais être utilisés comme des outils supplémentaires pour améliorer la couverture des services.
- La vérification de l'identité ne doit pas être une condition préalable à l'accès aux services de santé ou à d'autres services.
- La collecte de données doit être réduite au minimum et ne doit être effectuée que pour améliorer la qualité du service. Toutes les données essentielles collectées doivent être stockées de manière confidentielle et sécurisée, et seuls les outils dotés d'une sécurité solide intégrée et soumis à des normes d'audit très strictes doivent être utilisés. Les communautés, et non les prestataires de technologie, doivent rester propriétaires des données, qui ne doivent jamais être partagées avec les gouvernements, les forces de l'ordre ou d'autres organismes extérieurs.

- Le recours aux données biométriques, à l'extraction et à la collecte de données, au microciblage, à la géocartographie, etc. dans le cadre d'interventions numériques auprès des travailleurSEs du sexe présente de nombreux dangers et nuit à l'efficacité de la prestation de services. Ces pratiques doivent être évitées à tout prix si des politiques strictes répondant aux préoccupations en matière d'éthique et de droits humains qu'elles soulèvent ne sont pas en place.
- Impliquez significativement les travailleurSEs du sexe dans la planification, la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services numériques.

Pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

- Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe devraient, dans la mesure du possible, organiser des ateliers et des formations sur la sécurité numérique pour leur communauté et publier des documents faciles d'accès.

Les communautés, et non les prestataires de technologie, doivent rester propriétaires des données, qui ne doivent jamais être partagées avec les gouvernements, les forces de l'ordre ou d'autres organismes extérieurs.



Les guides communautaires sont le résultat de travaux de recherche documentaire et d'une consultation menée en ligne. Ils proposent un résumé des Guides futés de NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les Guides futés qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈREs de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel

Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road,
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

